

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 13 novembre 2023		

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, F. COUDURE, V. BERGES, F. FERNANDES, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : H. IRIGOIN-BERNADET (pouvoir à C. HIALÉ-GUILHAMOU), C. BOISSIERE (pouvoir à S. BONNASSIOLLE)

T. GADOU a été élu secrétaire de séance.

N°2023/62

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCLB POUR LE SERVICE COLLECTE DECHETS VERTS – EXERCICE 2023

Mr Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de MONTARDON a sollicité le SIECTOM coteaux Béarn Adour afin de mettre en place un système de ramassage des déchets verts sur son territoire. Le coût annuel de ce service s'élève à **18693.08 €** pour l'exercice 2023.

La commune de MONTARDON souhaite que cette prestation soit financée par le budget général de la commune. La CCLB règlera le coût annuel directement au SIECTOM coteaux Béarn Adour. La commune de MONTARDON s'engage à rembourser à la CCLB ce coût annuel de service.

Les modalités de remboursement entre la commune de MONTARDON et la CCLB seront précisées dans une convention annexée à la présente délibération.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la CCLB et la commune de MONTARDON.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

Votants : 19

Pour : 19

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 064-216403998-20231117-2023_62-DE



Fait et délibéré en séance.

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE